

Procès-verbal interne

de la 6e séance du 27 janvier 1956.

Présidence:	M. Feldmann
Absent:	M. Lepori
Secrétaire:	M. Oser
Ouverture: 9 heures	Clôture: 11 heures 30
14 heures	15 heures 20

Congrès sioniste.

Le chef du département politique communique que les conditions posées aux organisateurs du congrès sioniste ont incité ceux-ci à choisir Londres, et non pas Genève, comme lieu du congrès. On ne peut être que satisfait de cette solution.

Liquidation des avoirs allemands.

Le chef du département politique communique que le prélèvement de 30 % opéré sur les avoirs allemands en Suisse a rapporté une somme supérieure aux 121 millions prévus pour l'indemnisation des Suisses victimes de la guerre. L'excédent est de 40 millions. Il s'agit de savoir à qui il revient. Les juristes (Giacometti d'une part, Leuch et Sauser Hall d'autre part) ne sont pas d'accord sur la question de son affectation. Il serait difficile de faire admettre en Allemagne que les propriétaires de ces avoirs obtiennent le remboursement intégral de l'excédent, eux qui ont échappé à une série de pertes et prélèvements.

Le Conseil attend du département politique un bref rapport écrit.

Corée.

Le chef du département politique communique que la Chine n'est pas disposée à accepter la proposition pour la suppression des équipes fixes et ne consent qu'à une réduction de 3 à 1 dans les secteurs nord et sud. Il conviendrait de ne pas accepter immédiatement la proposition chinoise et de continuer les démarches, quitte à se rabattre ensuite sur cette proposition, faute de mieux.

Voyage d'ecclésiastiques de l'URSS en Suisse.

Le chef du département politique communique qu'un groupe de Suisses (quakers) voudraient faire venir des ecclésiastiques russes en Suisse, pour prise de contact. Les autorités ecclésiastiques protestantes n'attendent rien de ces visites.

L'échange de vues qui suit montre les difficultés qu'offre la réponse à donner. Le Conseil constate que, puisqu'il y aura bientôt un entretien entre une délégation du Conseil fédéral et les représentants des autorités ecclésiastiques protestantes, le chef du département politique ferait mieux de différer sa réponse sur le fond et de se contenter, en attendant, de donner, s'il y a lieu, une réponse évasive.

Rapport sur la politique agricole.

Le chef du département de l'économie publique rappelle que ce rapport doit être traité mardi et recommande aux chefs des départements intéressés d'accélérer autant que possible la remise de rapports-joints.

Le chef du département de l'intérieur signale que le passage du rapport consacré aux allocations familiales à la campagne et à la montagne devrait être un peu plus étoffé.

Plainte Burri.

M. le président de la Confédération renvoie la discussion de l'objet à une prochaine séance pour donner à la division de justice l'occasion d'examiner la question de la récusation des conseillers fédéraux "impliqués" dans l'affaire.

Réception à la légation de l'Equateur.

M. le conseiller fédéral Petitpierre ira à cette réception.

Commerce du fromage.

Le chef du département des finances et des douanes soulève la question de la suite à donner aux nouvelles attaques du rédacteur Ottinger.

Après avoir discuté la question d'une action judiciaire (civile ou pénale) à intenter par les fonctionnaires visés dans les articles d'Ottinger, celle d'une enquête administrative conduite par un juge fédéral ou un professeur et enfin celle d'une intervention du chef du département auprès de M. Bretscher (et peut-être aussi du conseil d'administration de la NZZ), le Conseil décide qu'il reviendra sur l'affaire quand un nouvel examen de la question lui permettra de voir plus clair.

Déjeuners à offrir aux ministres partants.

Le chef du département politique rappelle que la règle est d'offrir un déjeuner aux ministres étrangers qui quittent Berne après un séjour de deux ans. La règle se révélant un peu rigide, il y aurait lieu de l'assouplir en prévoyant que les ministres qui auront deux ans de séjour auront droit au déjeuner offert par le Conseil fédéral et que ceux qui auront séjourné à Berne un à deux ans auront droit au déjeuner offert par le chef du département politique (ou un autre conseiller fédéral). Pour le ministre de l'Equateur qui s'en va après un séjour qui a duré presque deux ans, il conviendrait de lui offrir le déjeuner traditionnel.

Le Conseil approuve ces propositions.

Prix indicatifs des vins.

Le chef du département de l'économie publique donne quelques précisions sur les manifestations de mécontentement enregistrées ici et là en Suisse romande et annonce l'organisation d'une démonstration à Berne (7 février).

Conférence du colonel divisionnaire Schumacher.

Le chef du département militaire communique que le colonel divisionnaire Schumacher est invité à faire une conférence à la radio de l'Allemagne du Sud et demande s'il peut accepter l'invitation.

Le Conseil constate que, vu la personnalité du conférencier, rien ne s'oppose à l'acceptation de cette invitation.

Séance de l'après-midi.Nouvelles conceptions militaires. Communiqué.

Le chef du département des finances et des douanes ayant suggéré quelques modifications à apporter au projet de communiqué établi par le département militaire, le Conseil adopte, avec l'assentiment du chef du département militaire, le communiqué dans le texte proposé par le département des finances, plus une modification supplémentaire (biffer "personnel" au 2e alinéa, in fine). La mise au point du communiqué donne au chef du département militaire quelques précisions sur la suite qui pourrait être donnée à la motion Eisenring concernant la création d'un conseil de la défense nationale. Il est entendu que le communiqué ne sera remis à la presse qu'à l'occasion de la conférence de presse envisagée par le département militaire.

Conférence de presse sur les questions militaires.

Le chef du département militaire ayant soumis un programme pour une conférence de presse, le Conseil engage une discussion sur l'opportunité d'une conférence portant sur la question des conceptions en matière de défense nationale, laquelle conférence, c'est l'avis général, pourrait avoir des effets des plus fâcheux.

Le Conseil décide que la conférence de presse devra avoir lieu, puisqu'elle a été annoncée, mais qu'elle portera essentiellement sur d'autres questions militaires (par exemple les places d'armes) que celles relatives aux conceptions en matière de défense nationale. Cette dernière question ne sera qu'effleurée, sous la forme d'un bref commentaire écrit du communiqué.

Nouvelles pièces d'or.

M. le président de la Confédération communique au Conseil une lettre du Werkbund demandant d'ajourner l'émission des nouvelles pièces d'or.

Après échange de vues sur les conditions dans lesquelles ont été choisis les motifs des pièces d'or et sur la valeur des critiques dont elles sont l'objet, le Conseil décide de transmettre la requête au département des finances, pour qu'il la traite en liaison avec le département de l'intérieur.

Comité suisse "Pro Mozart".

M. le président de la Confédération communique qu'un comité suisse "Pro Mozart", qui s'occupe de la collecte à organiser en Suisse au profit de la fondation internationale "Pro Mozart" lui demande d'accorder son patronage.

Le Conseil constate que rien ne s'oppose à ce que M. le président de la Confédération donne suite à l'invitation, comme l'a déjà fait le chef du département de l'intérieur.

Réacteur S.A.

M. le président de la Confédération donne connaissance au Conseil d'une lettre par laquelle M. Rodolphe Rubattel communique sa démission de membre du conseil d'administration du Réacteur S.A.

Le Conseil prend acte de cette décision. La chancellerie en informera M. Rubattel.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté avec deux modifications.